

L'essentiel du droit du travail (2024)

Objectifs pédagogiques

Identifier les bases du droit du travail
Sécuriser ses pratiques
Eviter les risques prud'hommaux

Programme

Possibilité de s'inscrire à la totalité de la formation ou aux modules de votre choix.

12 mars 2024 :

Les sources du droit du travail

- La hiérarchie des normes
- Les conventions collectives du secteur SMS
- Le régime juridique des conventions collectives

18 avril 2024 :

L'embauche et les contrats de travail

- Les formalités liées à l'embauche
- La période d'essai
- Le contrat à durée indéterminée (CDI)
- Le contrat à durée déterminée (CDD)

30 mai 2024 :

La modification du contrat de travail

27 juin 2024 :

La durée et l'aménagement du temps de travail

- Les règles relatives à l'élaboration d'un planning (durées maximales de travail, pause, amplitude)
- Les heures supplémentaires et les heures complémentaires
- Les différents modes d'aménagement du temps de travail
- Le temps partiel

19 septembre 2024 :

La suspension du contrat de travail

- Maladie, ATMP, accident de trajet, maternité/adoption
- Le congé parental d'éducation
- Le congé paternité
- Les congés payés

17 octobre 2024 :

La rupture du contrat de travail

PROGRAMME DE FORMATION

- Le licenciement
- La démission
- La rupture conventionnelle
- Le départ et la mise à la retraite
- La fin du CDD

7 novembre 2024 :

Les conséquences et formalités liées à la rupture du contrat de travail

- Préavis
- Indemnités
- Documents à remettre

12 décembre 2024 :

Les représentants du personnel

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse à des Directeurs, Gestionnaires, Responsables des Ressources Humaines, Responsables du personnel

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

8 jour(s) - 38.5 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Inès GRANDIERES, Juriste à l'Uriopss Hauts de France

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

28h de classes virtuelles : 12 mars, 18 avril, 30 mai, 27 juin, 19 septembre, 17 octobre, 7 novembre, 12 décembre (9h – 12h30)

+ 10h30 heures estimées de travail personnel en autonomie (asynchrone)

soit 38,30 heures de formation.

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

PROGRAMME DE FORMATION

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

PROGRAMME DE FORMATION

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).